

(RO = régime obligatoire)



	RO + MUTPIO
<b>SOINS MEDICAUX</b>	
Médecins généralistes	100%
Médecins spécialistes	100%
Analyses, électro-radiologie	100%
Auxiliaires médicaux, kinésithérapeutes	100%
Soins externes ou ambulatoires	100%
Densitométrie osseuse non remboursée par la Sécurité Sociale	EXAMEN : 50% des frais réels Maximum 46€/an
Densitométrie osseuse remboursée par la Sécurité Sociale	100%
Transport (accepté par la Sécurité Sociale)	100%
<b>PHARMACIE</b>	
Pharmacie remboursée par la Sécurité Sociale	100%
Pharmacie non remboursée par la Sécurité Sociale (Petit appareillage pour diabète, maladie ALD... suivant liste - vaccin non remboursable otite, méningite, hépatite)	50% dépenses Plafond de 100€/an
<b>HOSPITALISATION</b>	
Forfait journalier	90 jours/an
Hospitalisation médicale ou chirurgicale	100%
Dépassement d'honoraires	/
Franchise de 18 euros sur les actes lourds	100%
Chambre particulière	/
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 12 ans)	20€/jour Maximum 30 jours/an
Frais d'accompagnement (personnes de plus de 12 ans)	20€/jour Maximum 10 jours/an
<b>OPTIQUE</b>	
Lunettes (monture + verres) acceptées par la Sécurité Sociale	100% Base S.S. + Monture : Forfait 60€ Verre Unifocal : 50€ - Verre Progressif : 70€ Maximum 2 paires/an
Lentilles correctrices	Forfait de 160€/an
Chirurgie correctrice des yeux	/
<b>DENTAIRE</b>	
Soins dentaires	100%
Prothèses dentaires acceptées par la Sécurité Sociale	200% (plafond annuel 1100€)
Prothèses dentaires refusées par la Sécurité Sociale ou hors nomenclature	Forfait annuel 110€
Implants	250€/implant Maximum 2/an
Soins d'orthodontie acceptés par la Sécurité Sociale	100%
Traitement d'orthodontie remboursé par la Sécurité Sociale	85€ / SCP 45 (3 mois) ou 170€ / SCP 90 (6 mois)
<b>APPAREILLAGE</b>	
Acoustique appareillages auditifs	Forfait annuel 400€/oreille
Petit appareillage (Prothèse orthopédique, ceintures, bas à varices, appareillages divers, ...)	150%
Grand appareillage (ex : Fauteuil roulant ...)	Secours suivant devis et après accord du C.A.
<b>CURE THERMALE</b>	
Cures thermales (acceptées par la Sécurité Sociale) par personne	Forfait annuel 92€/an à 100% 120€/an à 65%
<b>AUTRES BESOINS SPECIFIQUES</b>	
Holter tensionnel	Forfait de 30€ Maximum 1 fois/an
Médecine douce (ostéopathie, de chiropractie, d'hypnose ...) à caractère médical	50% dépenses Plafond de 100€/an
Patch Anti-tabac (sur présentation de factures)	Maximum 30€/an
Pillule contraceptive non remboursée par la Sécurité Sociale	50% Maximum 60€/an
Forfait dermatologie : Produits non remboursés par la Sécurité Sociale, sur prescription médicale + factures (Exclusion des produits esthétiques)	50% Maximum 60€/an
Podologie	50% dépenses Plafond de 25€/an
Vaccin anti-grippe (sur présentation de factures)	100%
ASSISTANCE SANTE 24H/24 Tél: 0 969 322 142	oui
<b>Les points forts de nos contrats :</b>	<b>Le contrat classique</b>

**Nous n'intervenons pas sur les pertes consécutives au non-respect du parcours de soin, ni sur les franchises retenues par la S.S.  
Tous nos remboursements sont calculés par personne, dans la limite de la dépense réelle et sur la base du tarif de responsabilité de la S.S.**